

2013



Réseau québécois
du crédit **communautaire**

Le microcrédit québécois **ORIGINAL**

Mémoire sur le projet de loi-cadre n°27, Loi sur l'économie sociale

Présenté à la Commission de l'aménagement du territoire, de
l'Assemblée nationale du Québec

Présenté le 21 mai 2013



Avant-propos

Le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) remercie sincèrement la Commission de l'aménagement du territoire de lui permettre de présenter ses recommandations suite au dépôt du projet de loi-cadre no 27, Loi sur l'économie sociale.

Présentation du RQCC

Fondé en 2000, le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) est un **outil unique de développement économique** et de **lutte à la pauvreté**, regroupant 23 organismes membres qui opèrent dans 12 régions administratives du Québec. Le RQCC c'est, une capitalisation de **5.5 millions \$**, **20 500 personnes** accompagnées, **3 650 entreprises** créées ou maintenues, **6 785 emplois** créés et maintenus, **444 000 d'heures** d'accompagnement de proximité et de formation et **1 900 prêts** d'honneurs pour près de **11.3 millions \$**.

En tant qu'acteur de **soutien en entrepreneuriat**, le RQCC **est le premier échelon dans la chaîne québécoise des mécanismes de financement solidaire**. En effet, le crédit communautaire est la première porte d'entrée pour des entrepreneurs qui n'accèdent pas aux produits financiers présents dans les institutions bancaires et dans les programmes normés d'autres organismes.

LA MISSION

Développer et promouvoir l'approche du crédit communautaire au Québec dans la perspective du **mieux-être individuel et collectif** et de **l'élimination de la pauvreté**.

Le **RQCC soutient ses membres** en tant que ressources alternatives qui offrent l'accès au capital ainsi qu'un accompagnement aux populations locales pour la réalisation d'activités économiques.

Portrait du crédit communautaire

Dans une perspective de développement économique et d'élimination de la pauvreté, le crédit communautaire **offre du financement provenant d'investissements socialement responsables** amassés auprès de la communauté et du secteur privé (**5,3 M\$ en 2012-2013**), de l'accompagnement de proximité et du soutien technique à des personnes en marge des réseaux de financement et d'accompagnement habituels pour la réalisation d'un projet d'affaires. Qu'il soit individuel ou collectif, ce projet doit leur permettre d'atteindre l'autonomie financière.

UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Le crédit communautaire ne fait pas que combler le vide laissé par les institutions financières, il est avant tout un **outil de développement adapté aux collectivités**. Il permet à des personnes vulnérables et souvent marginalisées de prendre leur place dans la société. De ce fait, le crédit

communautaire s'inscrit dans la mouvance de **l'économie sociale** en contribuant concrètement à l'augmentation de la richesse collective et en contribuant à la qualité de vie des gens. Le crédit communautaire est une composante du financement solidaire au Québec et représente un **complément indispensable** aux structures et aux mécanismes institutionnels d'intervention économique et sociale en place.

L'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

La clé de la réussite du crédit communautaire réside dans l'**accompagnement de proximité**. Pour les organismes membres du RQCC, **le geste de crédit est essentiellement lié à la fonction d'accompagnement**. Ce qui nous intéresse, ce sont les personnes dans leur processus de changement, par la voie d'un projet économique. L'**accompagnement de proximité est** une approche globale qui tient compte de facteurs plus larges que le suivi personnalisé ou individualisé.

Les clientèles ciblées ont souvent à acquérir les habiletés liées au métier d'entrepreneur en termes de savoir-être et de savoir-faire. Elles ont habituellement besoin d'un accompagnement serré, suivi et régulier. **Le crédit communautaire a su développer cette expertise pointue qui allie support aux personnes en milieu appauvri et développement entrepreneurial**. Évaluer les différentes capacités des entrepreneurs et les accompagner dans le développement de leurs aptitudes ainsi que dans l'exploitation de leurs forces jusqu'à ce qu'ils soient prêts à se lancer en affaires : voilà ce que le personnel expérimenté peut apporter.

Cette approche d'accompagnement, rigoureuse et efficace, permet aux organismes de crédit communautaire de recouvrer **93 %** des sommes prêtées malgré qu'elles soient considérées à haut risque. Autre fait marquant, **73 %** des entreprises accompagnées par le crédit communautaire sont encore en affaires après 5 ans comparativement à 34 %¹ pour la moyenne québécoise.

LA CAPITALISATION PRIVÉE

Offrir du capital d'emprunt venant des communautés locales est une des caractéristiques propres au RQCC. En fait, dans un esprit de solidarité, en crédit communautaire c'est *la communauté qui prête à la communauté*. La capitalisation amassée constitue un patrimoine collectif composé de dons et d'investissements de diverses provenances. Les personnes, organismes, entreprises ou partenaires financiers, par leurs prêts ou leurs dons, reconnaissent le crédit communautaire comme un **investissement socialement responsable** qui a toutes les chances de bénéficier au développement économique de leur communauté. Le crédit communautaire agit ainsi comme un outil de développement économique et social ayant un effet de levier avec d'autres acteurs du financement afin d'éviter la sous-capitalisation des entreprises et l'appauvrissement de la population.

¹ Taux de survie des nouvelles entreprises au Québec, MDEIE, 2008.

UN CRÉNEAU UNIQUE

Le crédit communautaire au Québec agit souvent comme levier dans des projets d'entreprises puisqu'il intervient là où il y a manque de financement la plupart du temps sans garantie matérielle. Le RQCC accompagne et finance une clientèle à **faible revenu. Particulièrement des femmes, des immigrants ou des jeunes** dont le profil ou le projet ne s'inscrivent pas dans les secteurs priorités d'activités économiques, dans le cadre normatif des programmes d'aide ou qui ne font pas partie des clientèles ciblées par les institutions financières. Les intervenants du RQCC ont ainsi développé une **expertise spécifique** pour ces clientèles qui souhaitent réaliser des activités économiques durables et responsables. **Le crédit communautaire est non seulement complémentaire, mais nécessaire à la réalisation du projet économique.**

EFFET DE LEVIER DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE

Les prêts accordés par les membres du RQCC viennent souvent servir de mise de fonds ou de garantie de prêt. La participation du crédit communautaire permet donc des montages financiers plus importants que sa seule contribution. L'accompagnement de proximité assuré par le crédit communautaire garantit bien souvent le succès de l'entreprise. **Ainsi, chaque dollar investi par les organismes membres du RQCC dans un projet d'entreprise a suscité l'investissement de 9 \$ de la part des autres acteurs socio-économique du milieu** (effet de levier de 1 pour 9) ce qui multiplie l'impact réel du crédit communautaire au Québec ainsi que sa complémentarité et son ancrage dans le milieu.

IMPACT SOCIAL ET FISCAL

En 2008, le RQCC et le MFÉ ont mandaté conjointement la firme MCE Conseils afin, entre autres, d'évaluer le coût de fonctionnement du RQCC et ses membres et d'en établir l'impact social (Conseils, 2009). À cette époque, il en était ressorti les données suivantes :

- **Investissement** : 1 826 720 \$ dans 11 organisations du RQCC
- **Retombées** : 1 962 873 \$ de perceptions fiscales supplémentaires
- **Économies** : 442 858 \$ d'économie d'aide sociale
- **Effet total** : 579 011 \$ d'excédent fiscal de l'exercice

En 2008, l'étude de MCE Conseils démontrait que chaque dollar investi au RQCC par le MFÉ a rapporté 1.34 \$ de revenu fiscal net et d'économies à l'État (revenu fiscal par emploi créé versus le coût public du RQCC par emploi créé) démontrant un rapport coût/résultat très positif. Quatre ans plus tard, c'est plutôt 1.63 \$, ce qui démontre donc que l'investissement du MFÉ en vaut vraiment le coût.

Mais plus important encore il y a l'impact social du crédit communautaire. Le crédit communautaire engendre des changements sociaux majeurs pour la population du Québec, et ce, autant pour les bénéficiaires directs ou indirects que sur l'environnement ou la société québécoise. Des changements

de comportements, de renforcement durable des savoirs-être et des savoirs-faire, d'influence sur les pratiques du secteur, etc.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DU RQCC

La rationalisation profonde des règles de financement des institutions bancaires jumelée à une restructuration du marché du travail provoquent une montée impressionnante de travailleurs autonomes souvent considérés, par les institutions financières, comme étant une clientèle à risque ou potentiellement peu rentable du fait de la petitesse des prêts qu'elle demande ou de l'absence d'antécédents de crédit.

Depuis maintenant plus de 13 ans, le profil socio-économique des personnes qui ont fréquenté et utilisé les services professionnels des organismes membres du RQCC est :

- 60 % femmes
- 43 % entre 18 et 35 ans
- 42 % immigrant-e-s ou réfugié-e-s
- 19 % à l'assurance-emploi
- 30 % à l'assistance-emploi
- 13 % travailleurs autonomes
- 11 % sans aucun revenu
- 7 % travailleurs temps partiel
- 14 % travailleurs à temps plein
- 59 % revenus de moins de 20 000 \$ à l'arrivée

Dès leur arrivée, le RQCC mise sur le potentiel et les fortes compétences de sa clientèle pour les accompagner adéquatement dans leur cheminement entrepreneurial. Ces personnes, bien que vivant une situation de vulnérabilité, sont audacieuses, dynamiques et déterminées à réussir leur projet. Le RQCC est ainsi fier de dire que sur les personnes accompagnées, près des trois quarts poursuivent la consolidation, le développement ou le démarrage de leur projet d'entreprise. Les autres personnes sont redirigées vers les ressources appropriées.

LES PRÉOCCUPATIONS DU RQCC

Le RQCC a pris connaissance du projet de loi-cadre numéro 27 et à la suite de sa lecture nous aimerions porter à l'attention du législateur, certains articles de la loi qui nous préoccupent et par le fait même, lui présenter nos recommandations.

L'article 5 stipule que le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière d'économie sociale.

Le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) appuie la reconnaissance du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité comme étant des interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière d'économie sociale. Nous croyons cependant à l'importance de reconnaître la pluralité des acteurs de développement économique et social du Québec. Il est important que le gouvernement du Québec reconnaisse aussi l'expertise et la connaissance que les acteurs ont développées pour répondre adéquatement aux besoins de leurs milieux.

Notre recommandation

Le RQCC recommande au législateur que la Table des partenaires qui sera mise en place devienne l'interlocuteur principal du gouvernement du Québec que ce soit pour le conseiller dans l'élaboration de ses politiques ou de son plan d'action en économie sociale.

L'article 6 stipule que le ministre élabore et propose au gouvernement, conjointement avec le ministre des Finances et de l'Économie, après consultation du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, des politiques en vue de favoriser le développement de l'économie sociale au Québec.

Nous considérons important que la diversité des pratiques entrepreneuriales québécoise et l'émergence de nouveaux modèles économiques soient considérées. Au regard de l'expertise auprès d'une clientèle que lui seul dessert, il est important que le RQCC puisse participer à l'élaboration des politiques de développement de l'économie sociale au Québec.

Notre recommandation

Nous recommandons au législateur que l'expertise du RQCC soit mise à contribution dans l'élaboration des politiques de développement pour assurer un développement pérenne et pluriel de l'économie sociale du Québec.

L'article 7 stipule que dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, tout ministre doit, dans ses interventions et à l'égard de tout organisme visé à l'article 4 et dont il a la responsabilité, de reconnaître l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec, en prenant en considération l'économie sociale dans les mesures et les programmes existants, dans leur mise à jour, ainsi que dans l'élaboration de nouveaux outils destinés aux entreprises.

Le RQCC salue l'initiative du gouvernement du Québec de mettre en place des mécanismes de promotion de l'économie sociale au niveau de tous les ministères du gouvernement du Québec. Cette transversalité est importante puisqu'il est de la responsabilité de chacun de faire partie prenante de cette loi, de la reconnaître et de l'appliquer.

Notre recommandation

Nous recommandons au législateur qu'il y ait un arrimage clair et structuré entre le projet de loi-cadre no 27 et le projet de loi no 36, sur la banque de développement économique du Québec, qui sera aussi un outil important de développement de l'économie sociale.

L'article 8 stipule que le gouvernement adopte, au plus tard le 1er avril 2014, un plan d'action en économie sociale. Ce plan d'action est élaboré et proposé au gouvernement par le ministre, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, après consultation du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Le RQCC souhaite la mise en place d'un plan d'action inclusif, reflétant les valeurs de l'économie sociale tout en prévoyant sa consolidation et son développement.

Notre recommandation

Ici encore, nous recommandons au législateur de tenir compte de l'expertise du RQCC pour l'élaboration de son plan d'action en économie sociale. Au cours des 13 dernières années, le RQCC a su créer une richesse économique, sociale, culturelle et environnementale, tout en stimulant la diversité des types d'entreprise et de clientèle. Nous croyons que cette expertise unique pourra sans aucun doute être bénéfique lors de l'élaboration du plan d'action en économie sociale.

L'article 9 stipule que le plan d'action prévoit les mécanismes de reddition de comptes sur les engagements qu'il contient ainsi que sur toute autre action posée par l'Administration en matière d'économie sociale.

Le RQCC salue l'initiative du gouvernement de mettre en place des mécanismes de reddition de comptes permettant ainsi des mesures claires de l'état de situation et de l'évaluation des actions afin

de s'assurer que les gestes posés répondront réellement aux besoins des collectivités. Il sera alors important que le gouvernement mette en place des processus d'évaluations de la mise en œuvre de cette loi-cadre et de son plan d'action.

Notre recommandation

Nous recommandons au législateur que les mécanismes de reddition de comptes qui seront mis en place ne viennent pas alourdir le système, mais plutôt contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de développement d'une économie durable et solidaire.

En terminant, le législateur aura à prévoir des outils adaptés aux réalités et valeurs de l'économie sociale.

L'article 12 stipule que le ministre détermine la composition de la Table des partenaires en économie sociale. Le RQCC appuie la mise en place de cette Table. Le gouvernement doit, pour promouvoir l'économie sociale, reconnaître la pluralité et l'expertise de tous les acteurs en économie sociale.

L'économie sociale est un important levier de création de richesses collectives et durables. Afin de mettre en place une loi-cadre solidaire et tout aussi durable, il doit être prévu une Table de partenaires représentant le plus fidèlement les besoins et les préoccupations des entrepreneurs et des collectivités de tout le Québec.

Notre recommandation

Nous recommandons au législateur de s'assurer de la diversité de la Table des partenaires, en tenant compte de la diversité des territoires et des clientèles, car la richesse d'une telle Table passe par la diversité de ses membres. Vu l'expertise du RQCC auprès d'une clientèle que lui seul dessert, nous croyons qu'il serait des plus pertinent qu'une place à la Table soit accordée d'office au RQCC. Nous demandons aussi au législateur de déterminer un mandat clair et précis à la Table des partenaires et d'établir clairement son rôle.

EN CONCLUSION

Bien que le projet de loi no 27 ait davantage à voir certains de ses articles clarifiés, nous trouvons important de réitérer notre appui à la mise en place de cette loi sur l'économie sociale. Cependant, il est primordial que les communautés soient consultées et que des mécanismes soient établis en ce sens. Ces consultations serviront assurément un déploiement logique tout en tenant compte de la diversité des milieux.

Le RQCC a su faire la preuve, depuis toutes ces années, de son rôle essentiel dans la chaîne entrepreneuriale. Pour une clientèle marginalisée de femmes et d'hommes, ayant le potentiel de générer de l'emploi dans une multitude de domaines, le RQCC représente souvent le seul accès possible à de l'accompagnement de proximité et à une source de financement souple et globale. À travers son action, le RQCC contribue, entre autres, à la **création d'entreprise et d'emploi d'économie sociale durables**.

Le RQCC, membre du Chantier de l'économie sociale, offre une solution d'affaires durable reconnue par la famille de la finance solidaire du Québec. Le RQCC défend la vision et les valeurs telles que la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. En effet, en travaillant sur le renforcement des capacités, nous suscitons le passage de l'exclusion vers l'**inclusion** et de l'isolement vers la **mise en action**. L'entreprise n'est pas une fin, mais un moyen. Par la pratique solidaire du crédit communautaire, les membres du RQCC contribuent à la création d'emplois et au développement économique du Québec.

Puisque les objectifs poursuivis par le RQCC sous-tendent un **double rôle social et économique**, le crédit communautaire s'avère hautement pertinent comme stratégie de **développement responsable et durable** pour le Québec. Le RQCC est déterminé plus que jamais à participer au démarrage, à la consolidation, au développement et au suivi du plus grand nombre possible d'entreprises dans une perspective de croissance inclusive pour le Québec, et ainsi, continuer à mettre en œuvre son slogan :

Là où plusieurs voient un risque, nous voyons un potentiel humain.